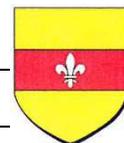


Compte-rendu de la séance du 30 mars 2016



Conseillers absents: François WATIER (procuration), Bernard KLEIN et Stephan SCHMITT (procuration)

Le compte- rendu de la séance du 4 mars 2016 a été approuvé à l'unanimité.

I - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le compte administratif (dressé par le Bureau) et le compte de gestion 2015 (dressé par le Trésorier) ont été approuvés et arrêtés comme suit :

- dépenses de fonctionnement :	0,- €
- recettes de fonctionnement :	132,81 €
- investissement :	néant

laissant apparaître un résultat de clôture de **132,81 € qui sera versé à la commune, suite à la dissolution du CCAS.**

II - Commune

Le compte administratif (dressé par la Commune) et le compte de gestion 2015 (dressé par le Trésorier) ont été approuvés et arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	242 655,22	446 333,-	+ 203 677,78
Investissement	336 132,53	450 814,81	+ 114 682,28

Soit un excédent global de clôture de 318 360,06 euros

III- Taxes communales

Après avoir pris connaissance du produit fiscal à taux constants, de la baisse récurrente des dotations de l'Etat et des besoins budgétaires, les conseillers municipaux, sur proposition du maire, décident **d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :**

- de 1 point la taxe d'habitation
- de 5 % les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Les taux de 2016 seront donc les suivants :

- ⇒ 9,96% pour la taxe d'habitation
- ⇒ 11,88 % pour la taxe foncière (bâti)
- ⇒ 36,35 % pour la taxe foncière (non bâti)

Pour information, Gougenheim est l'une des communes les moins taxées de la Communauté de Communes. Pour l'année 2015, le taux moyen de la taxe d'habitation des communes avoisinantes était de 11,65 %, celui de la taxe foncière du bâti de 13,32 % et celui de la taxe foncière du non bâti de 44,19%.

IV- Budget Primitif de la commune

A l'unanimité, il a été arrêté comme suit :

- ❖ en recettes et dépenses de **fonctionnement** à : **472 566,59 €**
- ❖ en recettes et dépenses d'**investissement** à : **392 091,28 €**

Les dépenses d'investissement comprennent notamment le remboursement du prêt relais contracté dans le cadre des travaux de la réhabilitation de la mairie et de la construction de la caserne pour les sapeurs-pompiers, d'un montant de 250 000,- € et la réalisation d'un arrêt de bus aux normes de sécurité et d'accessibilité actuelles.

Prochaine séance : Mercredi 4 mai 2016 à 20h30

Le maire: Frédéric SCHOENHENTZ



Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en Haute Définition (HD) sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Pour les personnes disposant d'un équipement relié à une antenne râteau, il faut vérifier :

- sur votre équipement la présence du logo **TNT HD** (norme MPEG-4) ;
- ou la présence du logo **Arte HD** en vous positionnant sur la chaîne 7 puis la chaîne 57

Si votre équipement n'est pas compatible, inutile de changer de téléviseur : un simple adaptateur [TNT](#) HD MPEG-4 suffit.



Il est strictement interdit de jeter et/ou brûler ses déchets dans la nature.

- 1) Les déchets verts sont à amener soit en déchetteries (Dossenheim, Pfulgriesheim), soit sur les sites appropriés (Reitwiller, Willgotheim) !
- 2) Les ordures ménagères sont à déposer dans votre poubelle !

Il est triste de voir que certains promeneurs peu soucieux de l'environnement en profitent pour se débarrasser de leurs déchets.

" Depuis le 26 mars 2015, l'amende maximale encourue en cas d'abandon de déchets est passée de 150 euros à 450 euros ... l'abandon d'épave est puni de 1 500 euros d'amende, tout comme l'abandon de déchets transportés à l'aide d'un véhicule." (service-public.fr)



Un sécateur a été trouvé rue de Mittelhausen, aux abords du n° 31A.
Il attend son propriétaire à la mairie.

Le secrétariat de mairie sera fermé le 6 mai et du 17 au 22 mai 2016 inclus

L'agence postale communale sera ouverte aux heures habituelles